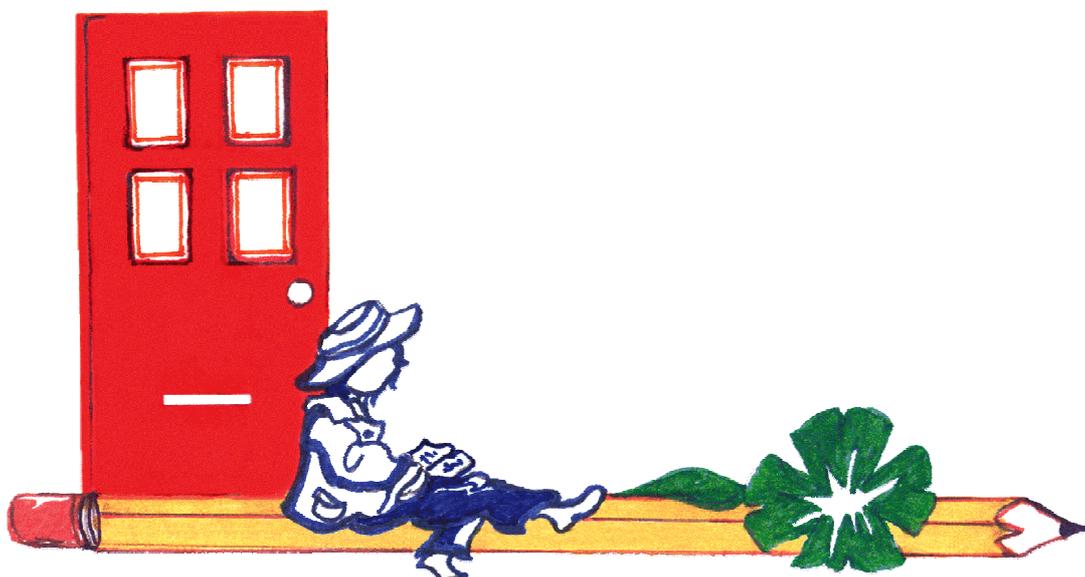


Maison populaire de Joliette



Plan d'action 2014-2017

Les objectifs de la *Maison populaire* de Joliette sont :

- A. Offrir à toutes personnes défavorisées économiquement ou autres, un lieu d'éducation populaire autonome, de conscientisation et de services.
- B. Offrir également à ces personnes un lieu d'accueil, d'échange de réflexions, d'assistance et de représentation.

À la suite à d'une démarche de planification stratégique menée de novembre 2013 à juin 2014 par un comité composé du conseil d'administration, des employéEs, d'un stagiaire et de bénévoles, voici les priorités de travail retenues.

1. Au niveau de la mission, des services et des activités :

Deux éléments de la mission priorisés : l'accueil et l'éducation populaire autonome

Le groupe a confirmé la pertinence de sa mission. Bien que tous les éléments de la mission soient confirmés, l'accueil et l'éducation populaire autonome sont les deux aspects centraux à la mission de la *Maison populaire*, ceux sur lesquels l'accent doit être mis dans les prochaines années.

Mais qu'est-ce que « l'éducation populaire autonome » à la *Maison populaire*?

C'est une sorte de formation pour « éduquer pour la vie ». Ce sont des « cours » aux membres pour se connaître comme personne, développer des compétences, reprendre du pouvoir, savoir ce qu'on vaut, rendre autonome.

Qu'entend-on par : la *Maison populaire* est « un lieu d'accueil »?

Les gens se sentent bien quand ils entrent à la *Maison populaire*. Ils se sentent en famille, chez soi, sans jugement, accueillis inconditionnellement. Les activités visant à briser l'isolement, à créer un sentiment de confiance, à développer les amitiés, à apprendre à se connaître les uns les autres, à s'amuser sont essentielles pour permettre ensuite que les membres prennent part aux activités.

Il a été déterminé comme étant primordial que les animations et les activités hebdomadaires offertes aux membres :

- ✓ Partent des besoins et des idées des membres, de ce qui les touche. Qu'en conséquence, les animateurs et animatrices soient préoccupéEs d'intégrer les participantEs dans leurs animations, qu'ils ou elles les interpellent et les fassent cheminer dans leurs animations.

- ✓ Permettent aux membres de participer, de se faire une opinion, de donner leur avis, de prendre la parole, de reprendre du pouvoir dans leur vie.
- ✓ Soient amusantes, ludiques (jeux), d'approche facile et se déroulent dans le respect de chacunE et du code de vie des membres de la *Maison populaire*.

2. Embaucher unE intervenantE forméE en relation d'aide

Étant donné qu'il y a de moins en moins de services accessibles au *CLSC*, qu'il y a de longues listes d'attente pour voir un professionnel dans le réseau de la santé et que les problèmes que vivent les membres sont de plus en plus difficiles et compliqués, la *Maison populaire* se doit de développer « un lieu pour être écouté et accompagné » par une personne formée en intervention et en relation d'aide. La *Maison populaire* a donc défini deux postes distincts : un à l'intervention et un à la coordination. L'intervention sera responsable de l'accueil, des activités d'éducation populaire autonome et des bénévoles. La coordination sera responsable de la gestion administrative, financière (incluant la recherche active de financement) et matérielle. Elle sera également responsable de la promotion, de la concertation et des relations formelles avec les partenaires.

Le groupe reconnaît qu'il accueille de nombreuses personnes vivant avec des problématiques de santé mentale. Sans être une ressource spécialisée, la mission de la *Maison populaire* correspond à leurs besoins. Ils y trouvent un milieu de vie, une famille, y brisent leur solitude, y créent des liens. De ce fait, les établissements de santé réfèrent de plus en plus de personnes vivant avec des problématiques de santé mentale à la *Maison populaire*, sans être au fait des ressources limitées de celle-ci. La *Maison populaire* entamera donc des actions pour mieux accueillir et soutenir ces membres tout en sollicitant le financement adéquat pour y parvenir. Elle souhaite le faire dans le respect des autres organismes et principalement de ceux œuvrant directement en santé mentale. Dans un ordre d'idées plus précis, la *Maison populaire* approchera le *Soutien intensif dans le milieu (SIM)* pour baliser dans une entente formelle son partenariat.

3. Développer de nouveaux services répondant aux besoins actuels des personnes démunies économiquement ou autres

La *Maison populaire* est soucieuse de soutenir ses membres dans leurs différents besoins et ce, dans le respect des missions des autres partenaires communautaires du territoire.

En collaboration avec le CRÉDIL, elle développera des actions d'accueil et d'éducation populaire autonome pour les personnes immigrantes. Ces citoyenNEs sont très souvent démuniEs économiquement, isoléEs, ont peu confiance en eux et dans la société d'accueil. Ils et elles deviennent membres de la *Maison populaire* dans le cadre de la clinique d'impôts, mais participent peu aux activités. D'un autre côté, les membres de la *Maison populaire* sont intéressés à les connaître et à mieux les intégrer au Québec. Il s'agira donc de développer des activités d'éducation populaire autonome répondant aux besoins de touTEs.

Pour répondre aux demandes de plusieurs de ses membres, la *Maison populaire* tentera d'offrir du soutien aux personnes qui souhaitent obtenir leur *Équivalence de secondaire 5*.

En collaboration avec l'équipe d'organisation communautaire du CLSC de Joliette et selon les ressources humaines disponibles, la *Maison populaire* souhaite poursuivre les actions entamées dans le projet « Ensemble pour notre monde, un défi collectif! » pour rejoindre les citoyenNEs défavoriséEs des quartiers centraux de la Ville de Joliette (quartiers St-Pierre et Cathédrale).

Par contre, la *Maison populaire* cessera d'être un point de chute du projet *Bonne Boite Bonne Bouffe* dès qu'un autre point de chute se sera mis en place dans la MRC de Joliette si les délais sont raisonnables ou avant si la ressource n'est plus en mesure de maintenir le service.

Rejoindre les travailleurEUSEs à faibles revenus?

Par manque de financement, la *Maison populaire* ne pourra pas ouvrir le soir et offrir du soutien à certaines personnes qui en bénéficieraient grandement mais qui ne sont pas disponibles de jour. Par contre, les travailleurEUSEs sont toujours les bienvenuEs et plusieurs sont membres et fréquentent la *Maison populaire* de jour, lors de leur congé. Dans l'éventualité où le financement et donc les ressources humaines le permettraient, la *Maison populaire* serait prête à ouvrir un soir ou deux par semaine.

4. Réviser le membrariat et la composition du conseil d'administration

La *Maison populaire* élargira son membrariat pour inclure des organismes communautaires autonomes partenaires à titre de membres associatifs. Elle modifie la composition de son conseil d'administration pour y inviter un maximum de 2 membres

associatifs. Les personnes participantes et les bénévoles (« les membres actifs ») demeurent majoritaires au sein du conseil en occupant un minimum de 5 sièges.

Par ailleurs, étant donné que la campagne de rapports d'impôts est une source importante de financement pour la *Maison populaire*, étant donné qu'elle amène beaucoup de nouvelles personnes à connaître la *Maison populaire* et que certaines pourraient ensuite participer aux activités et s'impliquer plus régulièrement, étant donné que le fait de devenir membre amène des privilèges tels que le droit de voter sur les orientations que prendra la *Maison populaire* en assemblée générale et la possibilité d'être éluE au conseil d'administration, il a été décidé de créer deux catégories de membres, l'une pour les membres réguliers qui désirent obtenir un service ponctuel de l'organisme (tel que le rapport d'impôts) et l'une pour les membres actifs qui sont intéressés par les objectifs et la mission et qui en font la demande formelle.

5. Offrir une place de choix pour les bénévoles

La *Maison populaire* peut compter sur un nombre important de bénévoles dévoués, accueillantEs et engagéEs. Toutefois, il est dorénavant clair, que les bénévoles ne sont pas des intervenantEs et n'ont pas à faire de la relation d'aide. Une *Politique de bénévolat* sera élaborée en fonction des discussions du comité *Planification stratégique* pour mieux baliser les critères pour faire du bénévolat, les tâches à leur confier, les limites de leur travail, etc. Afin de mieux les soutenir, la *Maison populaire* offrira à son équipe de bénévoles de la formation de base en écoute, sur l'accueil et les réalités interculturelles.

6. Un nouveau lieu pour la *Maison populaire*

La *Maison populaire* et *La Soupière Joliette-Lanaudière* partagent la même bâtisse depuis des années. Toutefois, les organismes sont tous les deux limités dans leurs actions et leur développement. La *Maison populaire* doit prendre son envol et être relogée dans un endroit approprié qui lui convient et qui lui permettra d'accomplir pleinement sa mission. L'endroit idéal pourrait être une maison unifamiliale, au centre-ville de Joliette, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec des espaces de stationnement, près des transports en commun, permettant la réalisation des activités.

7. Hausser le financement

Faire des démarches pour obtenir un rehaussement du financement récurrent substantiel

La *Maison populaire* ne reçoit que 24 000\$ de financement récurrent de l'*Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière*. Des organismes similaires reçoivent des sommes beaucoup plus importantes. À titre d'exemples, le *Centre de femmes Marie Dupuis* reçoit environ 185 000\$, la *Bonne étoile Joliette* reçoit 125 000\$ et les maisons des jeunes environ 50-55 000\$. Pour parvenir à un rehaussement du financement récurrent, la *Maison populaire* rencontrera les éluEs de la région et sollicitera l'appui de ses partenaires communautaires. Elle contactera des organismes similaires dans d'autres régions du Québec et fera valoir la nécessité d'une ressource en éducation populaire autonome.

Déposer des demandes de financements auprès de 3 partenaires identifiés

Afin de développer les nouveaux services identifiés ci-haut, la *Maison populaire* déposera des demandes de financement auprès de *L'Œuvre Léger*, la *Fondation Béati*, *Centraide Lanaudière* et la *Commission scolaire des Samares*. La *Maison populaire* est ouverte à faire des projets à court ou moyen terme s'ils partent des besoins des membres, et donc de ce fait, les projets pourraient changer d'année en année. Toutefois, le fait de déposer des projets demande beaucoup de temps de la part de la coordination et un soutien en organisation communautaire a été demandé.

Développer une activité d'autofinancement renouvelable d'année en année

Pour une première année, la *Maison populaire* organisera une vente de hot-dogs. Il est souhaité de réfléchir à une activité de levée de fonds autonome qui pourrait se faire d'année en année, tout en respectant les valeurs de la *Maison populaire* et en dehors des périodes convenues avec *Centraide Lanaudière*.

Améliorer les sources de financement déjà obtenues dans le passé

Puisqu'il s'agit d'une des grandes forces de l'organisme, il est souhaité de s'assurer de maintenir des liens avec les communautés religieuses partenaires et de tenter de hausser leur contribution à la mission. Le conseil d'administration souhaite également rebâtir les liens avec la *Caisse Desjardins de Joliette*, approcher les éluEs et rechercher des commanditaires pour le journal de la *Maison populaire*.

8. Augmenter la promotion et la visibilité

La *Maison populaire* est connue par certainEs, reconnuEs par plusieurs comme utile mais est-elle vue comme essentielle?

Certaines personnes sont renfermées chez elle. Elles ont peur de faire le premier pas. La *Maison populaire* est méconnue, mal connue par les citoyenNEs. Certaines personnes ont peur des préjugés, du jugement de valeur des autres, de la stigmatisation, c'est-à-dire de se faire pointer du doigt si elles viennent à la *Maison populaire*. Elles ont parfois besoin d'un élan pour participer, d'un mot d'encouragement de personnes comme elles qui ont fait le pas et qui sont membres. C'est pourquoi il a été décidé de lancer un « Club des haut-parleurs » : c'est-à-dire de mandater des membres actuels qui feraient la promotion de la *Maison populaire* à la bibliothèque municipale, à l'aide sociale, à l'aide juridique, auprès des cabinets de médecins et de dentistes, des pharmacies, dans d'autres organismes du milieu, etc.

La *Maison populaire* doit maintenir ses actions de visibilité et ses bons liens avec les médias. Il est également décidé de faire une activité portes ouvertes par année pour amener de nouvelles personnes à franchir la porte et se faire connaître par une plus grande variété de personnes.

9. Maintenir la concertation

La *Maison populaire* poursuivra ses liens de concertation avec le *Centre résidentiel communautaire Joliette-Lanaudière*, la *Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette*, *Action DIGNITÉ Lanaudière*, les services correctionnels, *La Soupière Joliette-Lanaudière* et tous les organismes du milieu qui œuvrent auprès des personnes démunies économiquement ou autres.

Elle intensifiera son implication auprès de la *Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière* et de la concertation des organismes « faibles revenus » afin de maximiser les actions de rehaussement du financement à la mission de ces organismes communautaires.